

## **Droit à la mobilité pour tous**

**Dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités, la FNA porte la voix des artisans de l'automobile**

**La FNA participe activement aux travaux parlementaires sur le projet de loi d'orientation des mobilités, dite loi LOM. La fédération continue de porter devant la représentation nationale sa demande de reconnaissance d'un droit à la mobilité pour tous au travers de son livre blanc de 2017. Une mobilité qu'elle souhaite équitable, responsable et durable. La FNA a remis un programme d'actions repositionnant les entreprises de l'automobile comme leviers incontournables, à la fois pour les consommateurs qu'ils accompagnent au quotidien, mais aussi des élus des territoires qui devraient avoir la gouvernance effective de la mobilité.**

Depuis fin 2016, la FNA agit pour que les 50 propositions en faveur de la mobilité des français inscrites dans son livre blanc, soient adoptées par le Législateur. La FNA a relayé la voix des entrepreneurs de l'automobile d'abord devant le Sénat puis plus récemment à l'Assemblée Nationale via deux auditions, la première a eu lieu le 20 mars sur le volet pollution et la seconde, très attendue, prévue le 27 mars sur les TPE de l'automobile. Lors de l'audition du 20 mars, la FNA a remis une contribution centrée sur deux axes majeurs :

- Un indispensable marché des services de la mobilité, adossé à l'automobile et à ses usages
- Un niveau de qualité de la mobilité individuelle comme indice du degré de vitalité d'un territoire

### **■ Entretien du parc : le véritable enjeu pour tous !**

Actuellement, la durée de vie d'un véhicule est d'environ 19 ans. Les services d'éco entretien sont essentiels. Bien qu'encore méconnues, ces prestations consistent non seulement à faire un diagnostic réel de l'état de la chaîne de combustion du véhicule mais aussi à proposer des remèdes en matière d'émissions polluantes évitant de surcroît, par une démarche préventive, de lourdes dépenses aux usagers. La FNA demande des mesures en faveur du pouvoir d'achat par la création d'un chèque « transition écologique » ou des crédits d'impôts pour aider les consommateurs à mieux entretenir et donc conserver leurs véhicules plus longtemps.

Ce suivi régulier que nous devons promouvoir, pourra être objectivement mesuré par un observateur expert : le contrôle technique. Il sera le vecteur de la réussite de la transition écologique à condition que l'on renforce son rôle préventif. La FNA a demandé en lieu et place du « cadre répressif » suggéré par la Loi, un plan associant une vulgarisation des informations transmises aux usagers à l'occasion du contrôle et un renforcement des défauts relevés en défaillances mineures. C'est là tout l'intérêt de la mise en œuvre d'un contrôle plus pertinent des particules fines, et à terme d'un contrôle élargi aux 5 gaz mais dans des conditions adaptées aux contraintes des centres de contrôle technique.

### **■ Mobilités et Territoires : les stations-services, nouveaux « Hub » de la mobilité**

La Loi d'orientation des mobilités doit se penser autour des zones rurales, péri-urbaines, voire même urbaines, sans quoi la FNA craint une fracture irrémédiable entre les territoires et donc entre les citoyens. Ils sont plus du quart des habitants à avoir déjà renoncé à un travail ou à une formation faute de moyen pour se déplacer. La FNA propose de transformer les stations-service en « HUB » de la

mobilité. Par leur capillarité, mise à mal ces dernières décennies, leurs espaces de services ouverts en font des zones de relais idéales au déploiement de la mobilité. La FNA demande le lancement d'une nouvelle étude via le Commissariat général de l'Égalité des Territoires (CGET) sur l'état du maillage territorial des stations-service en France, à l'instar de celle de 2012 par la DATAR pour évaluer le niveau de l'offre en énergie selon les territoires.

■ **Borne de recharge : « un droit à la prise » nécessitant la levée de nombreux freins et vers plus de transparence tarifaire**

L'offre de services de mobilité est adossée également à une autre énergie verte : les bornes de recharge pour véhicules électriques. Alors que l'ADEME finance à hauteur de 40% leur installation par le *dispositif Advenir*, la FNA en a demandé la pérennisation et le renforcement pour la partie pré-équipement très coûteuse. Le droit à la prise, voulu par le Législateur, souffre par ailleurs de freins à lever. Enfin, la facturation de la distribution de l'électricité reste opaque en termes de conditions tarifaires, de régime de TVA ou de transparence. La FNA demande un encadrement pour mieux sécuriser les acteurs.

L'APAM sera de nouveau auditionnée le 27 mars prochain. A l'ordre du jour, de nombreux combats menés par la FNA comme l'accès aux données techniques, la libéralisation des pièces de carrosserie ou encore la charte des plateformes numériques dans leurs relations avec les autoentrepreneurs.